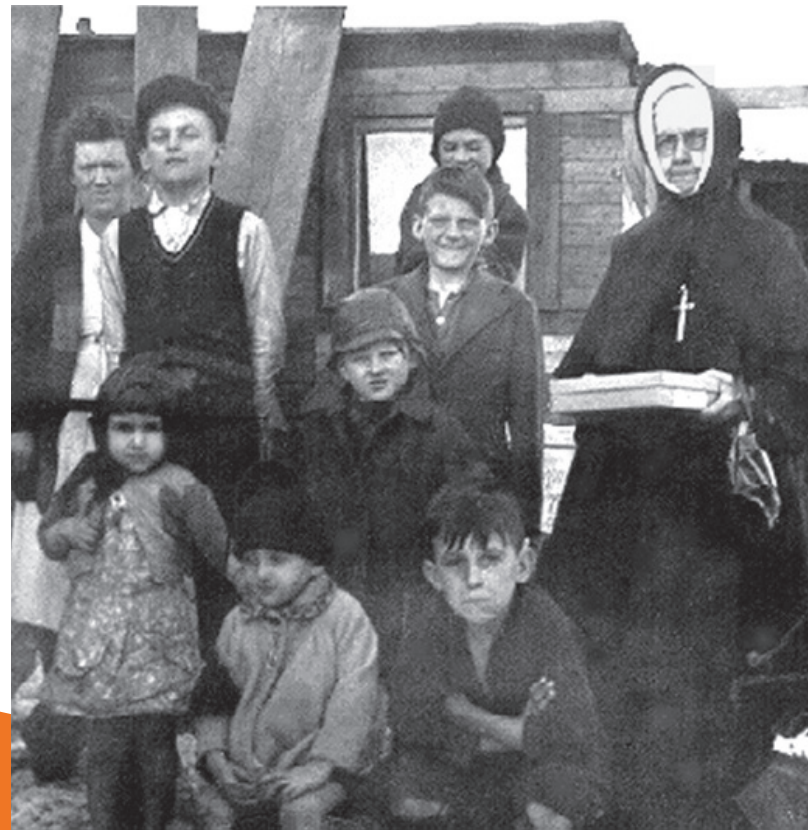


# 1 • LE RÉSEAU DE RÉGULATION SOCIALE

La révolution industrielle aurait été impossible sans l'afflux constant d'une population pauvre provenant des régions rurales du Québec, de même que du Royaume-Uni, des États-Unis et, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'Europe continentale. La séparation du travail et du foyer, la dépendance à un salaire quotidien pour se nourrir et se loger, et la nouvelle discipline industrielle représentent une transformation profonde de l'expérience des familles à cette époque.

Alors que la révolution industrielle produit des richesses sans précédent, les contemporains ne cessent de se surprendre du développement d'une misère ouvrière urbaine jusqu'à la Grande Dépression des années 1930. C'est que le salariat place une bonne partie des familles ouvrières dans une situation de précarité. Le chômage, la maladie, la vieillesse, la mortalité ou même la naissance d'un enfant peut faire basculer celles-ci dans la pauvreté.

Dans une société qui leur offre peu de services sociaux, les familles recourent à de multiples stratégies, comme le travail des enfants ou l'accueil de pensionnaires, afin de se protéger contre la précarité salariale. Mais cette économie familiale, dans laquelle chaque membre se voit attribuer un rôle sous l'autorité de l'homme pourvoyeur, ne suffit pas toujours.



Sœur Thècle, 76 ans, portant secours à la famille Bergeron.

Archives Providence Montréal, M86.K2.3 (89)





De gauche à droite, de haut en bas :

Femmes empesant des cols et des poignets dans une usine, vers 1901.

N. M. Hinshelwood, Musée McCord, MP-1985.31.181

Ouvrières à l'intérieur de l'usine Viau & Frère, vers 1900.

Studio O. Allard enregistrée, Fonds Studio O. Allard photographes incorporée,  
BAAnQ Vieux-Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P244, D6644, 3

Femmes et enfants travaillant dans une usine de textile, vers 1900.

Écomusée du fier monde



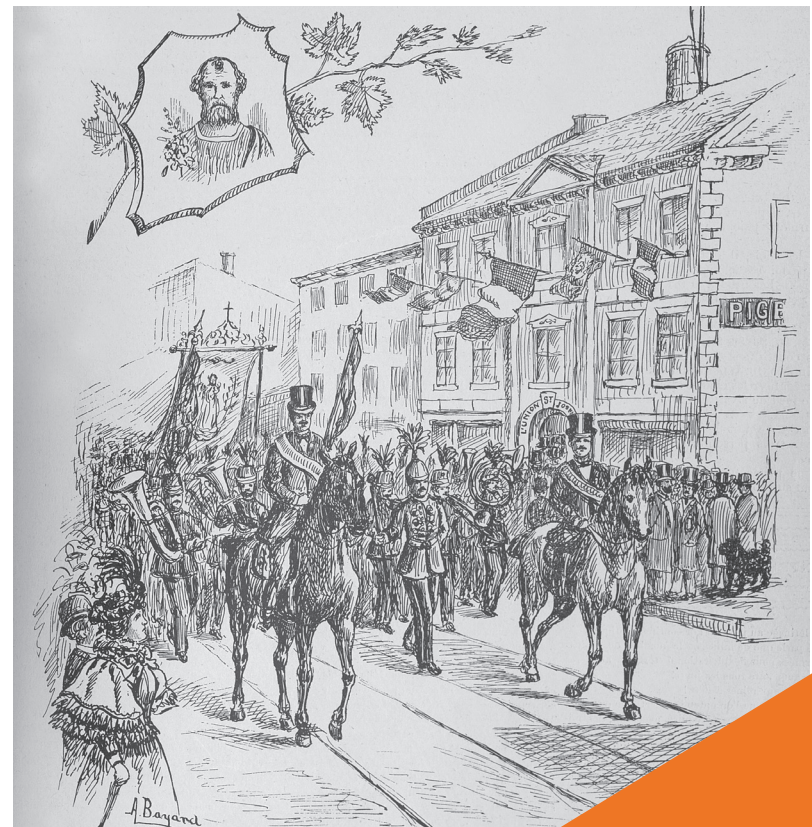
# LE MOUVEMENT OUVRIER ET LA CHARITÉ

À partir des années 1850, les travailleurs joignent de nombreuses sociétés de secours mutuels qui offrent des assurances contre les pertes de salaire associées à la maladie et au décès du pourvoyeur familial. Dans les journaux, l'Union des travailleurs de la Cité de Montréal affirme que par l'entremise de « l'association, l'ouvrier nécessiteux ne reçoit pas la charité ; il recueille le fruit de son travail... Rien donc qui puisse l'humilier... malade, infirme, il vit encore de son propre travail ».

Plusieurs travailleurs créent également des syndicats, participent à des grèves et réclament des salaires plus élevés, une diminution de la journée de travail, de meilleures conditions d'hygiène, une reconnaissance de leurs compétences. Malgré l'opposition de l'Église catholique, l'organisation nord-américaine des Chevaliers du travail suscite l'enthousiasme au sein de la classe ouvrière francophone et anglophone dans les années 1880.

L'imprimeur Alphonse-Télesphore Lépine, une des principales figures de cette organisation, est élu en 1888 dans le district de Montréal-Est, situé sur le territoire actuel de Centre-Sud. Il devient alors le premier député ouvrier et indépendant à la Chambre des communes. Comme tous les mutualistes et syndicalistes de son époque, il milite pour que le salaire de l'ouvrier soit suffisant pour qu'il puisse assurer ses fonctions de pourvoyeur familial.

Cette revendication, qui s'appuie sur une conception rigide des rôles familiaux, doit permettre aux familles d'éviter la honte de recourir à la charité privée ou publique. Dans les années 1920, le syndicaliste montréalais Gustave Francq reprend la même idée en dénonçant les « palais de misère » associés à une charité institutionnelle humiliante pour la classe ouvrière.



# L'ASSISTANCE CHARITABLE

Avant la Première Guerre mondiale, l'intervention des pouvoirs publics en matière de pauvreté se limite essentiellement à la prise en charge des indigents aliénés dans les asiles et des détenus dans les institutions carcérales. Ce sont principalement les organisations religieuses et laïques qui ont la responsabilité d'administrer et de coordonner le système d'assistance sociale québécois.

Malgré la diversité des œuvres, la logique de leurs pratiques charitables est d'une grande uniformité. Il s'agit d'une aide de dernier recours,

discrétionnaire et moralisatrice qui n'est accordée qu'aux indigents « méritants ». Ceux-ci sont généralement des enfants, des femmes et des invalides miséreux qui ne peuvent compter sur un soutien familial. Les hommes en état de travailler, dont on s'attend qu'ils pourvoient aux besoins de leurs « dépendants » familiaux, reçoivent très peu d'aide.

L'assistance charitable n'a pas l'ambition de sortir les indigents de la pauvreté. Il s'agit bien plus de soigner, de réformer et de moraliser, des objectifs atteints plus efficacement par l'hébergement et le confinement. D'où l'importance de ces établissements que sont l'asile, le refuge, l'hospice, l'orphelinat, l'école de réforme, l'hôpital ou même la prison, qui recueille sa part d'indigents tout au long de la période.

Ces institutions répondent à des besoins essentiels pour les familles pauvres. Elles détiennent cependant un grand pouvoir sur les personnes qu'elles hébergent. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'elles suscitent des sentiments ambivalents. Symboles de l'acte charitable désintéressé pour plusieurs, elles sont considérées comme des lieux humiliants et même répressifs par d'autres.



Refuge pour chômeurs de la rue Vitré à Montréal, vers 1930.

Archives de Montréal, VM166.R3370-2.930-1009-02